

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE DUNES

(TARN-ET-GARONNE)

Année 2025 Séance n° 1

Procès-verbal de séance du Conseil Municipal
Mercredi 26 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-six du mois de février (26/02/2025) à 19h00, le Conseil Municipal de DUNES, convoqué le 14 février 2025, s'est rassemblé à la Mairie de DUNES, 1 Place des Martyrs 82340 DUNES, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Alain ALARY.

ETAIENT PRESENTS :

M. ALARY A. – M. DELPECH M. – M. MORELLINI J-P. – M. LEMONNIER D. – M. COUPEAU D. - M. VAL N. - Mme DETRAU C. - M. SPERANDIO S. – Mme VESIN S. - Mme SAVERIO M. - M. CHASSAGNE B

ABSENTS EXCUSES

Mme BOUVIER L. – Mme GASBARRE S. - Mme TREMON S. – Mme SESSOLO L.

Formant nombre suffisant pour délibérer.

En conformité à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un Secrétaire pris au sein de l'Assemblée.

Madame Stéphanie VESIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été déléguée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

APPEL NOMINAL ET SIGNATURE DE LA FEUILLE D'EMARGEMENT

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 04 décembre 2024.

Adopté à l'unanimité des votants.

1 – Points sur les travaux

M. MORELLINI pour la Commission Travaux informe le Conseil Municipal de l'avancement des travaux de la salle des Templiers.

A ce stade, la majorité des travaux sont avancés et la Commission Aménagement et Entretien des Bâtiments Communaux a choisi les couleurs des peintures.

2 – Modification des statuts du SDE (Syndicat Départemental d'Electrification)

DEL_001_2025

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le projet des statuts rénovés a pour objet de préciser le cadre des compétences accessoires exercées.

Le point d'utilisation de l'information pour la mise en place de systèmes d'information géographiques est complété pour élargir les services proposés par le SDE dans le domaine cartographique. S'agissant d'une modification statutaire celle-ci est subordonnée à l'accord de la majorité qualifiée des Conseils Municipaux conformément à l'article L5211-20 du Code Général des collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré :

- Adopte à l'unanimité les statuts modifiés du SDE 82,
- Autorise M. le Maire à notifier cette décision par délibération au président du SDE.

3 – Election des délégués à la CIAF

DEL_002_2025

M. le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du passage de la Ligne à Grande Vitesse, le Conseil Départemental a instauré des Commissions Intercommunales d'Aménagement Foncier (cette commission ne traitera que du foncier non bâti). Pour ce qui nous concerne, cette commission regroupe les communes de Donzac, Dunes, Sistels, Saint-Cirice et Saint-Loup.

La représentativité de notre commune doit être composée de la manière suivante :

- Le Maire,
- 3 propriétaires de foncier non-bâti de la commune élus par le Conseil Municipal (2 titulaires et 1 suppléant) et qui auront fait acte de candidature par écrit avant le jour et l'heure de l'élection (soit le 26/02/2025 à 19h00),
- 2 exploitants agricoles nommés par la chambre d'agriculture et qui auront fait acte de candidature auprès de la Chambre.

M. le Maire précise :

- Que l'information concernant les dépôts de candidature pour les propriétaires fonciers de non-bâti parue sur l'application Panneapocket a été affichée en Mairie et a été déposée dans le cadre des annonces légales comme l'exige la loi, dans un Journal d'Annonces Légales (la Dépêche du Midi) dans les délais impartis.
- Qu'à l'issue de la publication, trois candidatures ont été déposées :

M. ASTRUC Christian,

Mme DEBONO Marianne,

M. MOLIE Roger.

L'élection à bulletin secret a donné les résultats suivants :

- **1^{er} tour de scrutin : élection des 2 titulaires :**

Nombre de votants : 11

Abstention : 0

Bulletin nul ou blanc : 0

Exprimés : 11

Ont obtenu :

M. MOLIE Roger : 10 voix,

M. ASTRUC Christian : 6 voix,

Mme DEBONO Marianne : 6 voix.

M. MOLIE Roger est élu en qualité de titulaire de la CIAF n°1.

- **2^{ème} tour de scrutin :**

Nombre de votants : 11

Abstention : 0

Bulletin nul ou blanc : 0

Exprimés : 11

Ont obtenu :

Mme DEBONO Marianne : 6 voix,

M. ASTRUC Christian : 5 voix.

Mme DEBONO ayant obtenu la majorité relative est élue en qualité de titulaire de la CIAF n°1.

Vu qu'un seul candidat en lice pour la place de suppléant, M. ASTRUC est élu en qualité de suppléant de la CIAF n°1.

Le résultat de ce vote sera transmis au contrôle de légalité.

4 – Plan communal de sauvegarde

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la demande de M. le préfet, le plan communal de sauvegarde doit être révisé.

M. le Maire rappelle que ce plan de sauvegarde peut être mis en exécution en cas d'accident majeur intervenant sur la commune.

La Mairie a commencé cette révision. Le Conseil Municipal propose que soit inséré dans le bulletin municipal à paraître :

- Une information concernant le PCS,
- Un questionnaire dédié aux administrés afin de connaître pour certains leur vulnérabilité, pour d'autres les ressources en compétences, matériel ou moyens humains qu'il seraient en mesure de proposer dans l'éventualité du déclenchement du PCS.
- Le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) sera également inséré dans le « Reflets ».

5 – Questions diverses non inscrites à l'ordre du jour

1 - Salles du complexe PSO

M. le Maire informe que suite à la visite de sécurité des salles Bleuets et Freesias il serait souhaitable de faire contrôler les installations de sécurité de ces salles.

M. le Maire propose un devis de la société Sécurelec pour un montant annuel de 515.81 euros TTC comprenant la vérification de :

- 12 BAAS de type 3 (blocs de sécurité),
- 8 DM rouges de marque URA (déclencheurs manuels),
- 24 batteries NIMA 8.4 V 200 MA/h,
- 1 contact « Arrêt sono »,
- 1 remise en lumière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de la société Sécurelec et charge M. le Maire de signer le devis.

2 - Hygiène canine

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été saisi à maintes reprises du fait que les propriétaires de chiens les emmènent dans les espaces publics aux fins de défécation.

Pour endiguer cette nuisance, M. le Maire propose que soient mis en place des distributeurs de sacs permettant de ramasser les excréments des animaux.

La société PHILMAT offre aujourd'hui une promotion de trois bornes équipées de distributeurs et de poubelles pour un montant de 591.00 euros HT.

Ces distributeurs de sacs d'hygiène canine seront implantés :

- A l'aire de jeux de l'esplanade Charles de Gaulle,
- Au complexe Pôle Sud-Ouest,
- Promenade des Remparts.

L'information sera diffusée sur Panneaupocket à l'issu de la mise en place de ces poubelles.

3 – Subvention classe de découverte (DEL 003 2025)

DEL_003_2025

M. le Maire donne lecture d'un courrier émanant du corps enseignant par lequel deux institutrices du groupe scolaire souhaitent effectuer une classe de découverte à la grande motte (34) du 23 juin au 27 juin 2025 et sollicitent à ce titre une subvention de 3456.00 euros.

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Département intervient à parité, à condition que la commune abonde avec un maximum de 24.00 € par enfant et par nuitée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Accepte de subventionner cette classe de découverte sur la base suivante :
- 24 € / nuitée X 36 enfants X 4 nuitées soit un montant de 3456.00 euros,
- Charge M. le Maire de procéder au paiement de cette subvention auprès de la coopérative scolaire.

4 – Rythmes scolaires

M. le Maire informe le Conseil Municipal :

- que les rythmes scolaires peuvent être modifiés tous les 3 ans,
- que les institutrices souhaiteraient revenir à une semaine à 4 jours,
- qu'après renseignements pris auprès de l'Inspection de l'Education Nationale du SDJES (Service Départemental de la Jeunesse à l'Engagement et au Sport) ainsi qu'auprès des FRANCAS, il s'avère que la scolarité à 4 jours présente des inconvénients en terme de répartition des heures de classe, de temps de pause, d'organisation, d'impact financier pour les familles ainsi que pour la collectivité qui se verrait privée du fond d'amorçage de 50 € / enfant / an qui servent à financer les TAP (Temps d'Activités Périscolaire).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré émet un avis défavorable au passage aux 4 jours de scolarité par semaine.

5 – Terrain multisports

M. le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la réflexion menée concernant le projet de City Stade les subventions suivantes pourraient être obtenues de la part de :

- l'Etat : 25 %,
- le Conseil Départemental : 22 %,
- la CC2R : 20 %,
- l'Agence Nationale du Sport : 13 %,
- les 20 % restants seraient à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité charge M. le Maire de demander les subventions aux différents organismes.

6 – Mise en peinture des volets de la Mairie

DEL_004_2025

M. le Maire informe le Conseil Municipal que pour faire suite à la décision prise lors de la réunion du Conseil Municipal du 04 décembre 2024, l'entreprise SORIANO Alexandre a fourni un devis de remise en peinture après décapage des volets de la Mairie pour un montant de 3640.00 € exonérés de TVA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis présenté et charge M. le Maire de faire démonter les volets par les employés municipaux après repérage.

7 – Chauffage salle de Justice

DEL_005_2025 et DEL_006_2025

M. le Maire informe le Conseil Municipal que dans la continuité de la rénovation de la salle des Templiers, il serait peut-être judicieux d'envisager le remplacement des convecteurs de la salle de Justice par un chauffage plus approprié.

L'entreprise IMS PAC ET CLIM qui installe le chauffage salle des Templiers a fait une double proposition concernant un chauffage réversible pompe à chaleur air air pour un montant de :

- Salle de Justice seule : 7500.00 € HT,
- Salle de Justice + Salle des Aînés : 11895.15 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'opter pour la 2^{ème} solution, le chauffage de la salle du club des aînés (Automne Ensoleillé) étant très ancien,

- charge M. le Maire de demander les subventions à la CC2R, au Département et à la Région dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments communaux suivant les bases suivantes :

- Région : 20 %,
- CD : 30 %,
- CC2R : 30 %,
- Commune : 20 %.

8 – Décision Modificative (BP 2024)

M. le Maire :

- informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'affecter la somme de 628.31 € en crédit à l'article 7398 (versement RODP),

- précise que cette somme a été imputée à l'article 65311,

- informe le Conseil Municipal que ce virement a été effectué le 20/01/2025 à la demande de la Trésorerie.

9 – Projet d'agrivoltaïsme

M. le Maire rend compte au Conseil Municipal qu'il a été informé d'un projet de ferme agrivoltaïque au lieu-dit « Sannac » sur une superficie de 23 hectares.

Le branchement de cette centrale se ferait en empruntant les routes :

- VC 28 et 28 B jusqu'à la RD 48,
- RD 48 jusqu'à DUNES,

- RD 30 jusqu'à LAMAGISTERE,
- RN 813 jusqu'au poste source à VALENCE D'AGEN.

Soit 14 km et franchissement de 4 ponts.

Le Conseil Municipal, fait part de son inquiétude quand aux travaux de voirie.

M. le Maire rappelle que pour ces grosses structures le permis de construire est de la compétence du Préfet et non de la commune.

10 – Audit énergétique

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a donné son accord afin que le SDE effectue un audit énergétique gratuit dans le cadre des économies d'énergie sur les salles du complexe Pôle Sud-Ouest et de la Mairie.

11 – Chemin Bureau

M. le Maire informe le Conseil Municipal au sujet du chemin (parcelle YA 132) qui dessert les parcelles de M. REDOUTEY, TROCMEZ, Mme OBERDORF appartenant à M. BUREAU.

Lors de la vente des terrains par M. BUREAU aux sus nommés, M. BUREAU s'était engagé à goudronner le chemin d'accès à ces parcelles.

Aujourd'hui, les propriétaires sollicitent la Mairie afin que ce chemin soit goudronné.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que M. BUREAU accepterait de céder gracieusement ce chemin.

Dans l'éventualité où la Mairie deviendrait propriétaire, il lui reviendrait la réfection de la bande de roulement et la pose d'un éclairage public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal n'envisage pas de prendre possession de ce chemin et souhaite que M. BUREAU respecte ses engagements.

Toutefois, une réflexion peut être menée. La parcelle de ce chemin étant très largement dimensionnée, un compromis avec les voisins pourrait être envisagé.

12 – Régulations pigeons

DEL_007_2025

M. le Maire informe le Conseil Municipal que comme déjà évoqué lors de précédentes réunions concernant le problème lié à la surpopulation de pigeons et compte tenu des dégradations occasionnées sur les toitures, les trottoirs et chez les privés.

Compte tenu aussi des risques sanitaires que peut provoquer cette surpopulation, il y a lieu de réguler ce surnombre.

Un piégeage par un garde-chasse agréé par la CC2R offre une efficacité relative.

Afin de parfaire ce procédé, M. le MAIRE propose que soit pris un arrêté :

- Autorisant les chasseurs à pratiquer des battues aux endroits fréquentés par les volatiles au moyen de fusils à l'extérieur du village,
- Autorisant les chasseurs équipés de carabines à air comprimé munies de torche dans les dortoirs accueillant les pigeons (greniers, avant-toits, etc...) avec l'accord des propriétaires et sous couvert d'un encadrement compétent (Lieutenant de louveterie, garde-chasse agréé, etc...).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte les propositions de M. le Maire,
- Le charge de prendre une délibération et un arrêté autorisant cette régulation,
- Le charge de conventionner avec l'ACCA (Association de Chasse Agrée) sur les modalités de cette régulation.

FIN DE SÉANCE